

Covid-19/Coronavirus : la Ville vous informe



Point de situation au vendredi 20 mars

Depuis jeudi 19 mars au soir et par arrêté préfectoral, sont interdits au public les accès aux parcs, jardins, équipements sportifs et surtout massifs forestiers, au moins jusqu'au 31 mars.

Sont notamment concernés à L'Isle-Adam : le Parc Manchez, la Roseraie, la zone de biodiversité de la Rosière, les étangs de la Garenne, l'ensemble des installations sportives, mais surtout tous les accès à la forêt domaniale de L'Isle-Adam.

Les berges de l'Oise étaient déjà strictement interdites au public du fait du haut niveau de la rivière, qui reste stable et devrait diminuer dans les jours à venir.

Nous vous invitons à respecter scrupuleusement ces consignes de sécurité, indispensables pour limiter la propagation du virus.

Point de situation au jeudi 19 mars

Documents

[Dès lundi 16 mars au matin, les enfants des personnels de santé seront accueillis dans toutes les écoles de la Ville](#)
[Attestation de déplacement dérogatoire](#)